

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Meuil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

TÉLÉPHONE

ÉCHOS DE LA SEMAINE

21 *Février*. — La neuvième Chambre correctionnelle acquitte les époux Humbert et Marie Daurignac, poursuivis par M. Caltani en dénonciation calomnieuse

22 *Février*. — Élections sénatoriales. — M. Raymond Poincaré est élu sénateur dans la Meuse. — Dans les Basses-Alpes, MM. Gassier, ancien président du Conseil Général et Deforge, député, sont élus contre MM. Louis Andrieux et Fruchier, invalidés par le Sénat.

— Élections législatives. — M. Mazillard, radical, est élu à Valence (Drôme). — M. Simonet, radical socialiste est élu à Aubusson (Creuse).

23 *Février*. — La chambre criminelle de la cour de cassation casse le jugement du conseil de guerre du Mans en ce qu'il s'était déclaré incompétent pour statuer sur les dommages-intérêts réclamés par le soldat Voisin, à raison de la condamnation qu'il a subie et des sept années qu'il a passées au bagne.

— La situation devient grave en Hollande où le gouvernement prend des précautions contre la grève générale des chemins de fer.

24 *Février*. — La note par laquelle la Porte accepte le programme des réformes macédoniennes est remise aux ambassadeurs de Russie et d'Autriche-Hongrie.

25 *Février*. — La Chambre termine l'examen de la loi de finances relatif à la réglementation du privilège des bouilleurs de cru.

26 *Février*. — La Chambre vote le troisième douzième provisoire et engage ensuite le débat sur le monopole de l'alcool.

— Le Sénat termine le vote des articles de la loi militaire, il adopte également le troisième douzième provisoire.

— M. Loubet, Président de la République visite l'hôpital Lariboisière.

— Les nouvelles de la Macédoine continuent à être peu rassurantes.

27 *Février*. — Le Sénat termine en première lecture la discussion de la loi de deux ans. Par 236 voix contre 93, il décide de passer à une seconde délibération

— La Chambre, après avoir entendu MM. Ribot, Jaurès et Rouvier sur le monopole de l'alcool, renvoie à une commission spéciale l'article visant l'institution de ce monopole.

— Un navire anglais se perd corps et biens, près d'Audierne. Sept cadavres sont retrouvés à la côte.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Parmi les lauréats des médailles d'honneur accordées à l'occasion du 4^{er} Janvier, sur la proposition du Mi-

nistre du Commerce et de l'Industrie, nous avons le plaisir de voir figurer MM. Corvisier Louis-Antoine, livreur chez M. Moreau, Marchand de vins en gros, et Dantan Émile-Jean, ouvrier peintre chez M. Magniez.

Nous félicitons sincèrement ces deux braves vétérans du travail, qui pendant leur carrière, ont su résister au fatal entraînement migrateur dont sont victimes tant de leurs confrères.

Nous n'avons rien exagéré la semaine dernière en disant que le bal projeté pour le samedi 21 Février s'annonçait comme devant obtenir un succès inespéré.

En effet, cette soirée a été la plus brillante qu'il ait été donné à "l'Union Dansante" de voir cet hiver, et jusqu'aux premières lueurs de l'aube, danseurs et danseuses semblent n'avoir eu d'autre pensée que le désir de ne manquer aucune des danses intéressantes qui ont été exécutées successivement sous l'habile direction de l'excellent pianiste parisien, M. Muller.

La variété des travestissements, le bon goût qui avait présidé à leur choix la façon heureuse dont ils s'harmonisaient avec le teint, la taille et la démarche des personnes qui les portaient hommes, dames ou jeunes filles, ont été très remarqués, et malgré certaines petites licences qu'en ces jours de carnaval il eut été permis de voir se produire, on a eu lieu d'être frappé de la parfaite correction avec laquelle chacun s'est comporté jusqu'à la clôture de cette agréable et très divertissante soirée, qui, nous dit-on, n'est pas la dernière de la saison.

On parle, en effet d'une nouvelle et

dernière soirée dansante qui aurait lieu vers la mi-carême.

L'association républicaine du canton de Dammartin convoque les électeurs à une conférence publique qui sera faite aujourd'hui dimanche à deux heures, en la salle de l'Hôtel du Chemin de Fer, par M. Balandreau, député de Melun.

M. Gaston Menier, député de la circonscription' présidera cette séance.

Nous extrayons du compte rendu de la réunion du syndicat du Commerce et de l'Industrie de Meaux, le passage suivant, concernant le tramway de Meaux à Dammartin :

« Par suite de la nouvelle enquête sur l'avant-projet dont les plans sont actuellement déposés à la mairie où le public peut les consulter, le syndicat est appelé à émettre un avis.

Déjà, il y a un an, il avait déposé un vœu invitant le conseil général à insister très vivement auprès des pouvoirs publics pour la mise à l'étude d'un chemin de fer à voie normale.

On sait que le tracé actuel, à voie étroite, traversant une partie des propriétés Frot et Prevot pour suivre la rampe conduisant à la gare, a été refusé énergiquement par le conseil municipal qui, par contre, s'est déclaré favorable au projet Villenoy.

Le syndicat charge son bureau de protester dans le même sens, c'est-à-dire contre l'avant-projet actuellement à l'enquête.

Les séances récréatives données dimanche après-midi, et mardi dernier, ont obtenu un succès légitime et fait passer aux nombreux assistants quelques heures fort agréables.

Les artistes improvisés ont été à la hauteur de leurs rôles, dans les deux saynètes qu'ils ont eues à interpréter.

Même observation pour l'exécution des chansonnettes et monologues, qui ont été vivement applaudis.

On sait que ces représentations du patrouage ont été données au bénéfice des pêcheurs bretons, et il y a lieu de féliciter les organisateurs de cette généreuse initiative.

Le conseil municipal de Dammartin s'est réuni vendredi dernier sous la présidence de M. Hémar, maire, assisté de MM. Michel, docteur Studer, Vincent, Lemarié, Corvisier, de Châlambert, Thonnerieux, Pigeaux, Sacy, Chenevat, Fourie, Duru.

MM. Moreau et Dupille Leonor, absents, s'étaient excusés ; M. Dupille Charles, absent.

Après la lecture du procès-verbal, adopté sans observations, MM. Michel et Lemarié ont été désignés comme secrétaires.

Le Conseil après avoir approuvé les dépenses faites en faveur des familles des réservistes, a voté une subvention de 20 francs en faveur de la caisse de la société de secours-mutuels des instituteurs de Seine-et-Marne. Il a désigné ensuite une personne comme candidat à la participation du legs Desmarests.

Le rôle des eaux s'élevant à 12.393 francs est approuvé.

Le conseil propose le maintien des nommés Décolasse, Carrière et Révillon comme soutiens de famille.

M. le Maire annonce qu'il a été avisé par M. l'ingénieur de la compagnie du Nord que l'abri projeté à la gare de Dammartin-Juilly-Saint-Mard

sera établi prochainement aux frais de la compagnie qui prévoit pour ce travail une dépense de 500 francs.

Le conseil se rallie à la proposition qui lui est faite de ne prélever aucune redevance sur les conduites particulières d'eaux ménagères, d'eaux pluviales et de drainages, déversées dans les égouts publics.

M. le Maire apprend au Conseil que la souscription publique ouverte à la mairie pour la reconstruction de l'église Saint-Jean et du presbytère a produit une somme de 450.257 francs. Il présente le devis de ces constructions, dressé par M. Delforterie, architecte, devis d'après lequel la construction de l'église atteindrait 420.462 fr. et le presbytère, 26.269 fr; soit un total de 446.444 francs.

Etant donné que la ville n'aura en quoi que ce soit à intervenir dans la dépense de ces édifices: le Conseil approuve les plans et devis qui lui sont présentés et autorise M. le Maire à mettre le travail en adjudication dès qu'il aura été mis à même de connaître les clauses du cahier des charges que doit dresser l'architecte.

Le Conseil vote une somme de 4000 francs à prendre sur les ressources probables du budget supplémentaire, en vue de la réfection d'une partie des murs du cimetière.

La discussion est ouverte ensuite sur la question d'utilité et de convenue de l'avant-projet de Tramway de Meaux à Dammartin-Ville, présenté par l'ingénieur départemental.

Plusieurs opinions sont émises à ce égard sans qu'il puisse toutefois être mis fin au débat par une proposition capable de réunir la majorité.

Il reste donc à trouver le moyen de prolonger pratiquement le parcours

du tramway jusqu'au centre de la ville, en ménageant les ressources communales et en rendant possible le prolongement de la ligne vers Longperrier, Villeneuve et Moussy-le-Neuf, lorsque la ligne d'Aulnay-Senlis-Verberie aura été établie, ce qui ne saurait tarder.

La solution de cette brûlante question est remise au vendredi 13 Mars prochain, afin de permettre aux membres du Conseil de se mettre, dans la mesure du possible, en communion d'idées avec la population qui aspire depuis si longtemps à un moyen pratique de communication avec la Gare.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, demandant en vue de l'administration des revenus du legs Leteissier, la création immédiate d'un bureau de bienfaisance, dont deux des membres devront être désignés d'urgence par le conseil municipal. MM. Lemarié et Vincent Émilien sont désignés, le premier par dix voix sur 43 votants, le second par six voix.

La liste des habitants inscrits à l'assistance médicale gratuite s'élève au nombre de soixante-dix, soignés au prix annuel de deux francs par tête, par le médecin de leur choix.

Avant de se séparer, le Conseil soulève quelques observations que M. le maire veut bien prendre en considération afin de leur donner la suite qu'elles comportent. La viabilité du trottoir de la route de Saint-Mard, la délimitation rationnelle du chemin dit du Mont-Roland, entre Saint-Mard et Dammartin, la réfection de la plaque indicatrice de l'avenue de la gare la mise en état du cadran de l'église Notre-Dame, la réfection de la boîte aux lettres du bureau de poste, etc

sont autant de points sur lesquels le conseil appelle l'attention de la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 4 heures.

JUILLY

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur, M. Hubert Louis-Victor est nommé sous-lieutenant de la subdivision de pompiers de Juilly, par décret du 6 Février 1903.

MOUSSY-LE-VIEUX

M. Paul Mirville, pharmacien major des troupes coloniales, en résidence à Fort-de-France (Martinique), officier de l'Étoile noire du Benin, vient de recevoir, au titre du Ministère de l'Instruction Publique, les palmes d'officier d'Académie.

Les nombreuses observations scientifiques qu'il a adressées depuis l'épouvantable catastrophe de la montagne Pelée, ainsi qu'une foule de travaux antérieurs, lui ont valu cette distinction bien méritée. M. P. Mirville est un ancien élève du collège de Meaux et le fils de M. Mirville, ex-instituteur à Moussy-le-Vieux qui prit sa retraite il y a quelques années, laissant dans cette commune d'excellents souvenirs. P. D.

Nous sommes heureux de nous joindre à notre correspondant pour adresser à M. P. Mirville nos vives et bien sincères félicitations, pour la distinction si bien méritée qui vient de lui être conférée.

CLAYE

M. Heurtant a été nommé membre de la chambre syndicale agricole de l'arrondissement pour le canton de Claye en remplacement de M. Papillon démissionnaire.

CHARMENTRAY

Le nommé Korallus, Ernest, 30 ans vacher à Charmentray, s'est vu appelé Mercredi devant le tribunal de simple police de Meaux, pour ivresse tapageuse et scandaleuse. Il a été condamné à cinq francs d'amende.

MITRY-MORY

On nous écrit de cette commune :

A l'occasion du mardi gras, une brillante cavalcade a été organisée par les artistes de la troupe Raymonida.

A deux heures précises, huit chars escortés de dix cavaliers et de soixante-dix ou quatre-vingts figurants brillamment costumés quittaient la cour de M. Decan, cultivateur, pour défilier en ville, sous la conduite d'un garde-champêtre du siècle dernier, coiffé d'un bicorne monumental et ceint du légendaire et classique briquet.

Le char de la Musique qui venait d'abord, abritait un orchestre de neuf musiciens, puis suivait accompagné de six gracieux jockeys. Le char de la Reine, contenant un essaim de jeunes et charmantes beautés, dont l'une d'elles, Mademoiselle Pauline Bourdon, trônait majestueusement au milieu de ses compagnes qui l'avaient élevée à la dignité de souveraine.

Le char d'Alsace-Lorraine chamarré de dorures, pavoisé de drapeaux et enguirlandé aux couleurs franco-russes, était suivi des autres qui ne le cédaient en rien aux précédents, comme décoration et comme ornementation féminine, car sous ce rapport, nous devons rendre cette justice, que les jeunes filles ont rivalisé d'entrain pour apporter leur gracieux et aimable concours. De joyeux comiques disséminés dans la foule, suivaient le nombreux cortège.

Un bal masqué, très brillant a clôturé la journée du mardi gras et s'est prolongé très avant dans la nuit, sans autre incident qu'un pierrot et un torreador qui ont été légèrement contusionnés en voulant exécuter quelques exercices d'aérobatic.

Une soirée récréative, remise à cause de la mort du regretté M. Tartier, a été donnée dimanche dernier, en la salle du patronage de jeunes filles. Une nombreuse assistance s'écrasait dans la salle trop étroite en une pareille circonstance. Nous renouons à entrer dans les détails de la charmante comédie jouée avec un naturel digne d'éloges.

Après un chœur parfaitement exécuté, eut lieu la distribution d'utiles récompenses aux plus assidues aux réunions du dimanche ou nos demoiselles trouvent d'honnêtes amusements.

Depuis le 15 février dernier, un bœuf de race auvergnate, roux châtain et portant une marque marchande est en fourrière chez M. Brunet, cultivateur à Mitry-Mory.

A moins qu'il ne soit réclamé, il sera vendu dans les délais prescrit par l'article 39 du décret du 18 juin 1811.

On ne connaît pas le propriétaire de ce ruminant qu'on croyait s'être échappé de La Villette, mais, renseignements demandés aux abattoirs, aucune disparition n'a été constatée.

Le bœuf a fait une randonnée dans la prairie de Fontenay-les-Louvres avant de venir traverser la plaine de Mitry-Mory à une allure desordonnée.

Comme il se dirigeait vers la rue de Paris, M. Brunet l'a rejoint dans la rue de Juilly pensant pouvoir le saisir par les cornes, mais l'animal était

furieux et M. Brunet n'a pas voulu entrer davantage en lutte avec lui n'étant pas d'abord préparé au rôle de toréador et n'ayant rien pour maîtriser la bête qui a encore exécuté quelques bonds dans les rues sans avoir heureusement occasionné d'accidents.

Enfin, un charretier a pu faire entrer le bœuf dans la cour de la ferme de M. Brunet, puis dans un clos où après bien des difficultés on est parvenu à l'enchaîner par les cornes, car il manifestait encore des velléités d'indépendance il semblait bien résolu à défendre sa liberté. (D^e de S.-et-M.)

Nous avons relaté, il y a quelques mois, l'arrestation d'un certain Petrowitch, ouvrier agricole, qui après avoir travaillé pendant quelque temps dans une machine à battre de la région, avait incendié, on ne sait pas trop pourquoi, une grosse meule de récoltes.

Petrowitch, qui était détenu à la maison d'arrêt de Meaux, vient d'être transféré à la prison de Melun. Il comparaitra devant la cour d'assises.

L'affaire est inscrite au rôle pour demain mercredi. Sept témoins on été cités.

L'incendiaire sera assisté de M. Le-tavernier, avoué.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

L'administration des télégraphes va faire procéder à l'établissement de la ligne électrique destinée au réseau téléphonique de Nanteuil-le-Haudouin.

Un tracé de cette ligne, indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports, restera pendant trois jours, à partir du 23 février 1903 à la mairie de Nanteuil-le-Haudouin,

ou les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Nous avons parlé le mois dernier du décès de M. Louis Cressin, membre du Conseil municipal de Nanteuil qui fut l'un des plus actifs fondateurs de l'hôpital intercommunal de cette ville.

Notre confrère du *Courrier de l'Oise* publie la note suivante, que nous lui empruntons ; elle expose le projet d'établissement d'un service public d'eau dont Madame Veuve Cressin doterait la ville de Nanteuil, en prenant à sa charge tous les frais d'établissement.

Dans la séance du Conseil municipal de Nanteuil, en date du 23 février 1903, M. le Maire a donné connaissance d'une lettre dont la teneur suit :

Monsieur le Maire,

Messieurs les Conseillers municipaux.

L'intention de mon mari était de doter la Ville de Nanteuil d'un service d'eau ; soucieuse de réaliser son désir, j'ai l'honneur de vous soumettre la proposition suivante :

J'offre de faire exécuter à mes frais tous les travaux de premier établissement qui comprendront, notamment, l'installation, en nombre à déterminer, de bouches d'incendie et d'arrosage et de bornes-fontaines publiques assurant le service gratuit des eaux.

La commune sera propriétaire de toute l'installation ; elle consentira des abonnements pour un prix modique aux habitants qui en feront la demande.

Le montant de ces abonnements servira à faire face aux dépenses d'exploitation, d'entretien, etc., en un mot à tous les travaux nécessaires.

Après constitut ou d'un fonds de réserve, le reliquat net des bénéfices sera versé dans la caisse de l'Hôpital intercommunal.

Les bornes fontaines et autres appareils apparents porteront la mention :

Service municipal des eaux de Nanteuil,
Fondation Paul Cressin,
1903.

Toutes les questions qu'entraîneront la création et la mise en œuvre de ce service seront traitées et résolues d'accord entre l'administration municipale et moi.

En résumé donc, Messieurs, ma proposition tend à ceci :

Doter la Ville de Nanteuil d'un service d'eau qui est de première nécessité sans qu'il en coûte rien à la caisse communale puisque, d'une part, tous les frais seront à ma charge, et que, d'autre part, les abonnements des particuliers, quoique consentis à des conditions modérées, assureront, et au delà, les ressources nécessaires à l'exploitation, à l'entretien et à l'extension s'il y a lieu du dit service. Veuillez, etc..

Signe : Vve CRESSIN.

Le problème d'alimentation en eau potable de la ville de Nanteuil, qui était à l'étude depuis de longues années déjà, qui avait été l'objet de divers projets fort intéressants, et pour lequel le Conseil municipal avait pris la résolution ferme de s'imposer un lourd sacrifice, vient de recevoir une solution inopinée par la libéralité posthume de M. Paul Cressin.

La spontanéité et l'unanimité des applaudissements qui ont accueilli la lecture de la lettre ci-dessus, ont démontré d'une façon bien évidente combien le Conseil était reconnaissant à Mme Cressin de réaliser le vœu le plus cher de son regretté mari.

Le Conseil a invité séance tenante son président à présenter ses plus vifs remerciements à Mme Cressin.

VILLE de DAMMARTIN

ETAT CIVIL

du 19 au 27 février 1903.

NAISSANCES

20 février. — Georgette-Clarisse, fille

de Georges-Maurice Richard, manouvrier, et de Clarisse-Louise Charpentier.

26 février. — Jean-Auguste, fils de Auguste Mennessier, épiciier, et de Angèle-Julie-Agluë Dartinet, son épouse.

FAITS DIVERS

LA MISÈRE A PARIS

Parmi ceux que Paris attire par l'espoir d'un travail rémunérateur, combien n'y trouvent qu'une recrudescence de misère ?

Pendant le mois de décembre dernier, 1,638 personnes n'ayant ni gîte ni pain sont venus s'échouer au refuge de Valmy. Sur ce nombre les deux tiers proviennent des départements et d'ailleurs la plupart des nations européennes sont représentées dans cette figuration de la misère; 2 Turcs, 3 Espagnols, 14 Italiens, 35 Belges, etc. Les Allemands y tiennent la tête avec 54 postulants,

Le bilan est encore plus divers au point de vue des professions; les boulangers y voisinent avec les batteurs d'or, les emballleurs avec les clercs d'Huissier.

On y trouve 4 artistes dramatiques, 5 graveurs et ciseleurs et 51 peintres! Pas moins.

Ces derniers, sans doute, ne sont pas de ceux qui exposent annuellement au Salon, mais cela ne diminue en rien la pitié attachée à leur sort.

Reste à dresser la liste des malheureux qui sont allés frapper aux portes des asiles de l'hospitalité de nuit et la statistique plus lamentable encore de ceux qui, faute de place, n'ont pas été recueillis.



Le médecin dit :

— Vous lui mettez sur le côté de bonnes applications de papiers Rigolot.

Le soir il revient voir son malade, trouve sur le point douloureux trois ou quatre épaisseurs de journaux *Rive*, *Sourire*, *Pék-Méle*, etc.

— Mais qu'avez-vous donc mis là, s'écrie-t-il.

— Mais, Monsieur le Docteur, le marchand de journaux nous a dit que c'était ce qu'il avait de mieux en fait de « rigolo ».

Dammartin

Le dimanche 22 Mars prochain aura lieu en l'étude de M^e Fauvel, notaire la vente par adjudication d'une Maison sise, N^o 126, Grande rue, à Dammartin, et d'un terrain situé rue des Filloirs.

Pour les renseignements, consulter l'affiche ou s'adresser à M^e Fauvel, chargé de la vente.

On demande

UNE BONNE

munie de références

S'adresser au bureau du Journal

On demande

JARDINIER DE FERME

connaissant chevaux et voitures
muni de bonnes références

S'adresser au Bureau du Journal

On demande

JEUNE BONNE

munie de références

S'adresser chez M. LOUYOT,

constructeur à Thieux

A Vendre

Charrette anglaise

avec ciel démontable.

état de neuf

Cheval bai double pony

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

une couchette acajou avec
sommier et deux matelas,
en très bon état.

S'adresser à M^{me} Leconte à Nantouillet

M^{me} BERNARD

Chirurgien-Dentiste Diplômée

1, Rue Notre-Dame, 1

Maison HAVET, au premier Etage)

à Dammartin

se tient à la disposition de sa clientèle
le 1^{er} et le 3^e Dimanche de chaque
mois de 10 heures à 5 heures.

A Vendre

MATERIEL DE BOUCHERIE

et deux Voitures

S'adresser au bureau du Journal

Charbons et Cokes
de toutes provenances

CYCLES

et Autos « Peugeot »
Cycles « Omnium » 180 fr.

FUSILS perfectionnés, absolument idéals, à portée garantie. Cadons fixes employant toutes les poudres « DARNE ».

Machines à Coudre « Hurlu »
à navette vibrante, rapide, silencieuse et douce depuis 120 francs.

Limes & Acies du Bassin
de la Loire, etc. — Fers à T.

Achille OFFROY

à Dammartin-en-Goële
(Seine-et-Marne)

Librairie-Papeterie E. LEMARIE

Pour paraître le 25 Février

SÉRIE DES PRIX

de la Société centrale des Architectes
Édition 1903

Remise au comptant 10 o/o
sur les prix de chaque série brochée.

PAPIERS RÉGLES pour mémoires
depuis 0 fr. 35 la main.
RÉGLURES DIVERSES pour toiseurs
Couvertures de mémoires
CARNETS de paye et de journée,
par quinzaine et par mois.
REGISTRES de Comptabilité.
TÊTES de LETTRES
et ENVELOPPES imprimées.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin. — Imp. E. LEMARIE.